



Enquête publique

« Projet d'achèvement de la Voie de la Soule - DUP Parcellaire »

Participation de l'association Les Pyrénées re-belles

Questionnement sur les données de l'accidentologie de ce tronçon :

Je lis dans le document « ACHEVEMENT DE LA VOIE DE LA SOULE DOSSIER D'ENQUETE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE » p 4

« (PR5+90 au PR7+220), depuis 2012, a enregistré d'ailleurs quatorze interventions SDIS pour une douzaine de blessés et un tué. ».

L'État doit disposer des données pour dire qui est responsable dans ces accidents. Pourquoi ne pas les fournir lors de l'enquête publique ?

Par exemple, nous avons eu l'information que le tué aurait été accidenté par un transformateur EDF mal fixé.

En quoi une nouvelle voie sera plus sécuritaire si les accidents qui avaient lieu sur l'ancienne l'étaient par négligence des conducteurs ?

De plus, je lis aussi p 3 « Le projet d'aménagement présenté aujourd'hui concerne la création d'une voie nouvelle pour le tronçon de la RD11 situé sur les deux communes d'Espes-Undurein et Viodos-Abense de Bas, dernier tronçon qui reste à aménager à ce jour. »

Pour pouvoir comparer et conclure sur la dangerosité de ce tronçon non aménagé, nous aurions dû avoir :

- les résultats de l'accidentologie des tracés rénovés,
- et encore mieux, la comparaison de l'accidentologie entre les tracés rénovés, et l'accidentologie avant leur rénovation.

En l'état actuel du manque de données, il est impossible de caractériser la dangerosité de la section non aménagée, et le gain sécuritaire possiblement attendu si elle était rénovée.

Cet argument doit donc être écarté de la balance pour décider du caractère d'utilité publique de la nouvelle voie de la Soule.

Opposition pour impacts visuels sur un bâtiment classé :

Annexe 2 « AVIS de l'Architecte des Bâtiments de France » p 4 :

Votre projet reçoit un accord de principe favorable, sous réserve de l'application des prescriptions suivantes : Afin d'assurer la meilleure insertion possible de la portion de ce projet situé aux abords immédiats du périmètre protégé de l'Eglise d'Espès-Undurein, une attention particulière sera portée aux aménagements paysagers de manière à inscrire harmonieusement ce projet de déviation dans le paysage environnant :

Cet avis favorable sous réserve revient à un avis défavorable si ces réserves ne sont pas levées.

Or, il est à noter qu'il préconise la plantation de plusieurs feuillus :

- Prévoir la plantation de plusieurs feuillus de hautes tiges et de haies végétales en périphérie de la voie située derrière l'église afin d'améliorer son intégration dans le paysage rural environnant.

Des feuillus par définition perdent leurs feuilles en hiver, nous y voyons donc une impossibilité en hiver d'améliorer l'intégration paysagère.

Des résineux assureraient le masquage de la voie projetée, mais ils ne sont pas favorables à la biodiversité.

Les propositions de cacher la voie par des plantations de feuillus ne permettent pas de minimiser l'impact visuel du projet sur l'église classée.

Opposition pour dangers de la populations usagers des terrains agricoles :

Les agriculteurs exploitant les terrains entre ce projet et le village vont devoir au moment des récoltes traverser l'ancienne voie, voire la nouvelle pour certains.

Opposition pour mise en danger de la populations coupée en 2 :

La mairie, la maison pour tous, l'école, seront séparées du fronton et de l'église. Les habitants ayant une vie de village vont se retrouver couper en 2.

Opposition pour mise en dangers de la population, usagers de la voie verte à vélo :

Beaucoup d'habitants profite de la voie verte pour se déplacer en vélo. Ils devront prendre la route avec tous les danger sque cela comporte. Cette voie de la Soule est donc une régression sur le plan des déplacement doux.

Opposition pour imperméabilisation des sols :

En ces temps de crises climatiques, les inondations vont augmenter en fréquence et en intensité.

Certains habitants en ont déjà subi les conséquences. Imperméabiliser encore 1 ha de terrains va mener à construire des canalisations et rétention des eaux de la route. Encore des imperméabilisations devant lutter contre de l'imperméabilisation.

Il est grand temps qu'un moratoire sur les nouveaux projets routiers soit pris par les pouvoirs publics.

Nous faisons partie du collectif national « La déroute des routes » qui œuvre en ce sens.

Opposition pour protection des espèces protégées :

Il est permis de déroger à l'interdiction de destruction d'une espèce protégée lorsque sont remplies les trois conditions distinctes et cumulatives :

- l'absence de solution alternative satisfaisante ;
- le fait de ne pas nuire au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle ;
- la justification de la dérogation par l'un des motifs fixés par le code de l'environnement.

La preuve de l'absence de solution alternative revêt à la fois un travail de forme : existence de scénarios alternatifs, et un travail de fond : réalité de ces scénarios.

Or dans le cas présent, le collectif « Les voix du saison » présente des alternatives crédibles et documentées, que les pouvoirs publics se doivent de prendre en compte.

Pour cette raison, nous vous demandons de donner un avis défavorable à ce projet.

Soutien aux riverains durement impactés :

Les riverains que j'ai rencontré à une de leur réunion sont remarquables.

Ils veulent garder les camions dans leur village en aménageant le tracé existant pour qu'il y ait vraiment plus de sécurité, et ce à moindre frais.

En plus, il y aurait ainsi moins de surface impactée (donc préservation de terres agricoles et de la biodiversité, du pouvoir d'absorption des pluies), et moins de dépense.

Le village ne serait pas coupé en 2.

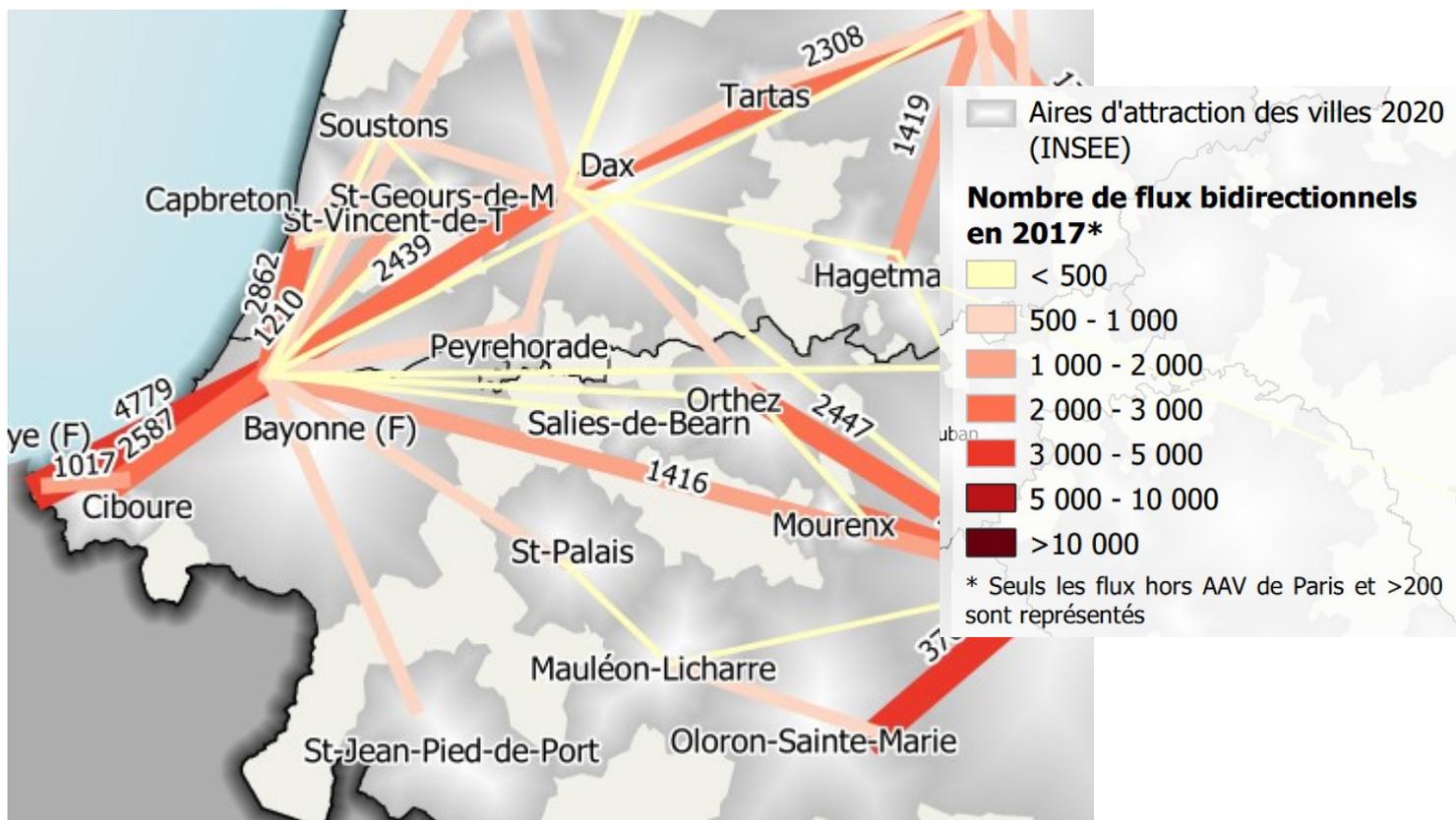
La voie verte, alternative au déplacement par voiture, serait épargnée, et permettrait ainsi de développer les modes de transport doux, tel que la loi d'orientation et des mobilités de 2020 le préconise.

Comment un projet qui va tenir en tenaille une partie du village entre 2 voies peut encore être d'actualité ?

A qui profite réellement ce projet, nous ne le savons pas, mais ce n'est pas aux habitants du village :

Sur cette carte officielle, nous voyons bien que l'aire d'attraction des villes reliées par ce projet est faible :

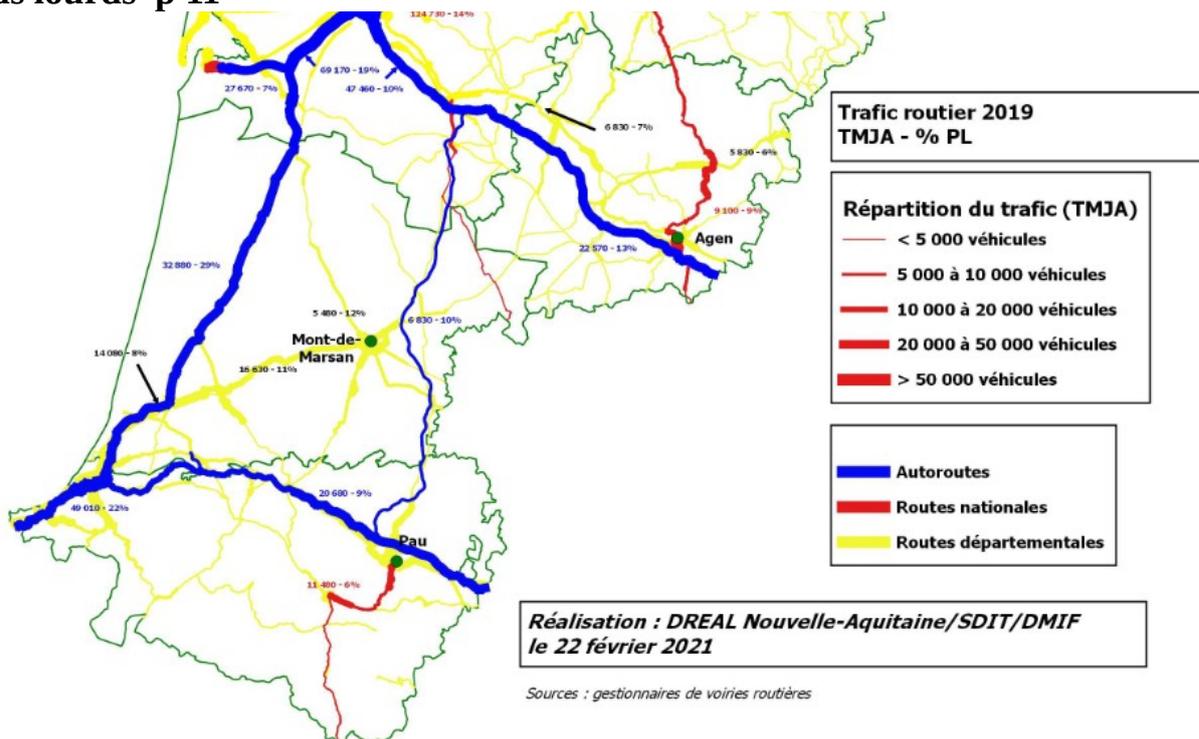
https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/6_mobilite_transport.pdf



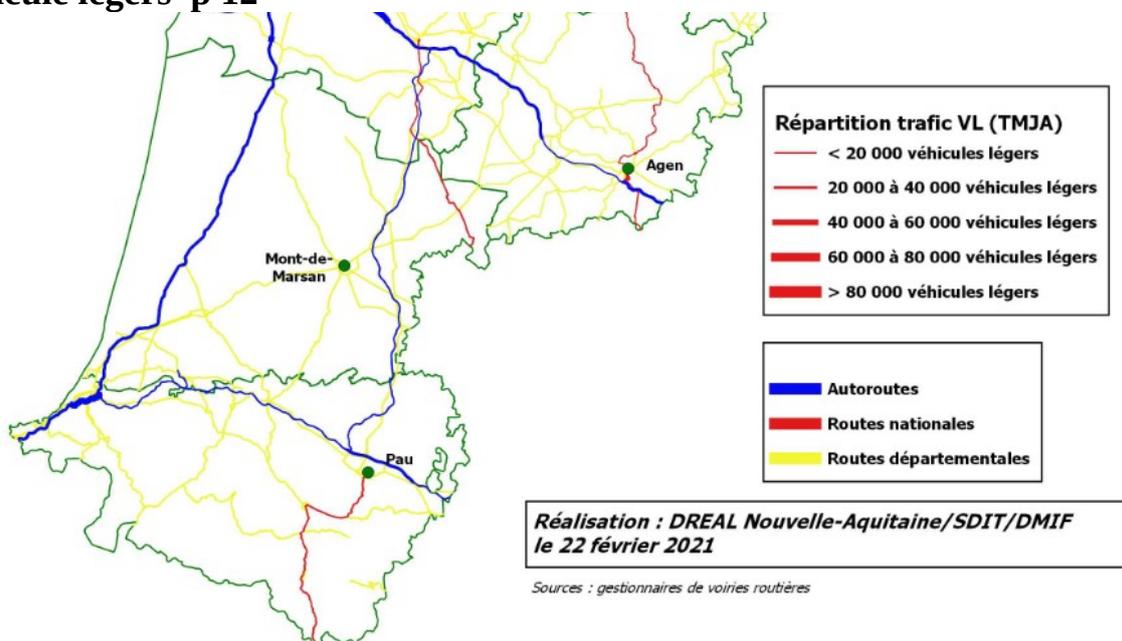
Le trafic moyen journalier non plus n'est pas dense :

https://www.ornouvelleaquitaine.fr/wp-content/uploads/2021/07/2019_RECUEILVOYAGEURS.pdf

Poids lourds p 11



Véhicule légers p 12



Le nouveau projet va augmenter la fluidité (puisqu'il y aura 2 voies pour passer, l'ancienne et le nouveau tracé). Il est fort à parier que les quelques conducteurs inconscients qui existent partout joueront de ces 2 tracés pour aller plus vite.

Nous nous opposons à ce projet pour toutes ces raisons.

Nous espérons que nos remarques seront entendues par Monsieur Le Préfet, et nous espérons que nos arguments (et le travail de fond du collectif « Les voix du Saison) vous permettrons de donner un avis défavorable à ce projet.

Tout projet destructeur de l'environnement ne devrait pas voir le jour si une alternative crédible existe.

Nous sommes dans un tel cas, les habitants l'ont prouvé en proposant une alternative qui saura je l'espère stopper ce projet de voie de la Soule.

Veillez recevoir, M. André Villemur, l'expression de notre profond respect.

Vanessa Lemaistre, présidente de l'association « Les Pyrénées re-belles »